



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

REUNION DU 30 AVRIL 2013

L'an deux mille treize, le trente avril, à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Dourlers, en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Alain POYART**.

Nombre de délégués en exercice : 71

Qui ont pris part à la délibération : 69

Date de la convocation : 23 avril 2013

PRESENTS :

AVESNELLES

Monsieur BREUCQ,
Monsieur SEGUIN,
Monsieur DERIEUX,
Madame GILBERT,
Madame MERCIER

AVESNES SUR HELPE

Monsieur POYART,
Monsieur DUCARNE,
Monsieur ROUSSELLE,
Monsieur BOUTE,
Madame DEZITTER,
Madame HEVIN,
Madame MASUYER,
Madame BALASSE,
Monsieur GHEZAL a donné procuration à Monsieur CABARET

BAS-LIEU
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE
BEAURIEUX
BERELLES

Monsieur DELSIGNE
Monsieur FRANCOIS
Monsieur FORET
Madame DAUNOIT
Madame TRAEN a donné procuration à Monsieur RIGONI, délégué suppléant

BEUGNIES
BOULOGNE SUR HELPE
CARTIGNIES

Monsieur JOPEK
Monsieur DUFLOS
Monsieur RATTE
Monsieur NOEL

CHOISIES
CLAIRFAYTS
DAMOUSIES
DIMECHAUX
DIMONT
DOMPIERRE SUR HELPE
DOURLERS

Monsieur PAQUET
Monsieur ERPHELIN
Monsieur SOIL
Monsieur HORLAI
Monsieur LEBRUN
Monsieur LIBERT
Monsieur PIOTROWSKI

ECCLES	Monsieur ANSIAUX
ETROEUNGT	Monsieur ANCEAU, Monsieur JUSTE a donné procuration à Monsieur ANCEAU
FELLERIES	Monsieur LAMBRET, Monsieur PETIT Madame PLUMART
FLAUMONT-WAUDRECHIES	Monsieur VIN
FLOURSIES	Monsieur DELTOUR
FLOYON	Monsieur PRISSETTE
GRAND-FAYT	Monsieur GAVERIAUX a donné procuration à Monsieur SCULFORT, délégué suppléant
HAUT-LIEU	Monsieur CABARET
HESTRUD	Monsieur HERBET
LAROUILLIES	Monsieur HERBERT
LEZ-FONTAINE	Monsieur GAUTIER a donné procuration à Monsieur HORLAIT
LIESSIES	Monsieur RICHARD
MARBAIX	Monsieur DUCANCHEZ
NOYELLES SUR SAMBRE	Monsieur BUTIN a donné procuration à Monsieur CONNART
PETIT FAYT	Monsieur ROYAUX
PRISCHES	Monsieur FOVEZ Monsieur DE SANTIS
RAINSARS	Madame WATREMEZ
RAMOUSIES	Monsieur DE GROOTE
SAINS DU NORD	Madame BASQUIN, Monsieur LACROIX, Monsieur FRIZZARIN, Monsieur LEFEBVRE, Madame DAZIN
SAINT-AUBIN	Madame FREHAUT
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Monsieur DOSEN
SARS-POTERIES	Monsieur GILLET, Monsieur BOULENGER, Mademoiselle HEUCLIN
SEMERIES	Monsieur DEFROIDMONT
SEMOSIES	Monsieur HONORE
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur DUBRAY, Madame MAREAUX
SOLRINNES	Monsieur CORBINAUD a donné procuration à Monsieur DELCROIX
TAISNIERES EN THIERACHE	Monsieur CONNART
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Monsieur LEVEQUE

EXCUSES :

SAINS DU NORD	Madame ARNOUX,
SOLRE LE CHATEAU	Monsieur LETY

Monsieur le Président accueille les participants en remerciant la commune de Doullers pour la mise à disposition de la salle des fêtes. Monsieur le Président demande ensuite à Monsieur HERBET de faire l'appel, le quorum étant atteint, la réunion peut commencer.

Adoption du compte rendu du 9 avril 2013

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Communautaire du 9 avril 2013.

Dossiers budgétaires

Avant de donner la parole à Monsieur DUCANCHEZ pour la présentation des documents budgétaires, Monsieur POYART précise au Conseil de Communauté et plus précisément aux délégués de l'ex-CCPA que la réalisation de ces budgets primitifs a été assez complexe, non pas à cause de la situation financière de la 3CA qui est très bonne, mais parce que la Perception a transmis très tardivement les résultats de l'exercice 2012. Il souligne également le travail de présentation important des données budgétaires, afin que les délégués aient une bonne lisibilité de la situation, même si cela entraîne quelques changements par rapport à la présentation habituelle des documents.

Budget principal

- **Compte Administratif 2012**

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que le résultat s'élève à 1.341.153,74 € et se décompose comme suit :

- ↳ Section de fonctionnement 1.481.500,50 €, soit :
 - Au niveau des dépenses, 11.061.023,26 € de dépenses réelles et 326.621,60 € de dépenses d'ordre,
 - Au niveau des recettes, 11.968.367,87 € de recettes réelles, 7.694,63 € de recettes d'ordre et 893.082,86 € de reprise de l'excédent de l'exercice antérieur,
- ↳ Section d'investissement - 140.346,76 €, soit :
 - Au niveau des dépenses, 1.014.399,65 € de dépenses réelles sur exercice et 417.693,63 € de dépenses d'ordre,
 - Au niveau des recettes 520.427,93 € de recettes réelles, 736.620,60 € de recettes d'ordre et 34.697,99 € de reprise de l'excédent de l'exercice antérieur.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2012 du budget principal de la 3CA.

- **Compte de gestion 2012**

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2012 du budget principal du percepteur de la 3CA.

- **Affectation des résultats**

Monsieur DUCANCHEZ rappelle au Conseil de Communauté le débat d'orientation budgétaire du 9 avril 2013 et la réunion « Ressources et contractualisation » du 11 avril et précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2012 du budget principal.

En section de fonctionnement :

- l'exercice 2012 fait apparaître un solde d'exécution de :	+ 588 417,64 €
- le montant des résultats 2011 non affectés est de :	+ 893 082,86 €
- le montant du résultat cumulé de l'exercice 2012 est de :	+ 1 481 500,50 €

En section d'investissement :

- l'exercice 2012 fait apparaître un solde d'exécution de :	- 175 044,75 €
- le solde d'exécution cumulé de l'exercice 2011 est de :	+ 34 697,99 €
- le solde des restes à réaliser de l'exercice 2012 est de :	- 153 270,00 €
- le besoin de financement de la section d'investissement est de :	- 293 916,76 €

Monsieur DELSIGNE se demande pourquoi la Communauté de Communes n'affecte pas 180.000 € de plus en investissement ce qui permettrait d'éviter de recourir à l'emprunt pour l'acquisition des bacs roulants.

Monsieur DUBRAY explique qu'il est logique d'emprunter pour investir, et que transférer une telle somme en investissement reviendrait à immobiliser les fonds propres de la 3CA.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 293 916,76 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant. L'excédent non affecté, soit 1 187 583,74 €, sera porté au compte 002 de la section de fonctionnement.

- **BP 2013**

Monsieur DUCANCHEZ présente le budget primitif qui s'élève à 14.957.623,50 € et qui se décompose comme suit :

- ↳ Section de fonctionnement 13.054.995,74 €, soit:
 - Au niveau des dépenses, 12.196.585,74 € de dépenses réelles et 858.410,00 € de dépenses d'ordre,
 - Au niveau des recettes, 11.867.412,00 € de recettes réelles et 1.187.583,74 € de reprise de l'excédent de l'exercice antérieur.
- ↳ Section d'investissement 1.902.627,76 €, soit :
 - Au niveau des dépenses, 1.762.281,00 € de dépenses réelles et 140.346,76 € de reprise du déficit de l'exercice antérieur,
 - Au niveau des recettes, 1.044.217,76 € de recettes réelles et 858.410,00 € de recettes d'ordre.

Monsieur ROYAUX constate une augmentation de 18% des dépenses alors que la fusion aurait dû permettre une diminution.

Monsieur HERBET explique que des services ont été étendus à l'ensemble du territoire et que des charges sont désormais assurées par la communauté de communes au lieu des communes, comme par exemple les cotisations au SDIS, et qu'il est donc difficile de comparer à ce qui se passait ultérieurement.

Monsieur LETELLIER souligne la difficulté de comparer un compte administratif et un budget primitif : ainsi, les « dépenses imprévues » inscrites dans le second ne sont pas reprises dans le premier ; pour la 3CA sur l'exercice 2013, cela représente une somme de 800.000 €.

Monsieur CONNART demande des explications sur le montant des honoraires. Il lui est répondu que leur augmentation est due à la mise en œuvre du dispositif PEAC, pour lequel une subvention de 40.000 € de l'Etat a été obtenue.

Monsieur LIBERT demande quelles recettes pouvons-nous espérer face aux acquisitions de bacs roulants. Monsieur DUCANCHEZ répond qu'aucune recette n'est prévue.

Le Conseil de Communauté, avec 67 voix pour et deux contre (Monsieur CABARET et Monsieur GHEZAL), approuve le Budget Primitif 2013 du budget principal de la 3CA.

- **Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales**

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que le montant du reversement 2013 du FPIC au profit de notre ensemble intercommunal est désormais connu et s'élève à 403.739 € (contre 175.139 € en 2012). Il s'agit donc d'une variation de + 130% par rapport à l'an dernier.

Toutefois, les modalités de répartition « de droit commun » de ce montant entre la 3CA et ses communes ne devraient être portés à notre connaissance que d'ici la fin du 1^{er} semestre 2013.

Par conséquent, il suggère de ne pas modifier l'inscription de la somme au BP 2013, conformément à la proposition de la Commission « Ressources et Contractualisation », soit 55.194 €. Cette proposition est approuvée, le solde du FPIC sera inscrit dans une décision modificative budgétaire future.

Budget annexe « Zones d'activités économiques »

- **Compte Administratif 2012**

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que le résultat s'élève à 276.590,33 € et se décompose comme suit :

- ↳ Section de fonctionnement :
 - Au niveau des dépenses, 193.025,40 € de dépenses réelles,
 - Au niveau des recettes, 193.025,40 € de recettes d'ordre,
- ↳ Section d'investissement :
 - Au niveau des dépenses, 193.025,40 € de dépenses d'ordre,
 - Au niveau des recettes 469.615,73 € de reprise de l'excédent de l'exercice antérieur.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2012 du budget annexe « Zones d'activités économiques » de la 3CA.

- **Compte de gestion 2012**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2012 du budget annexe « Zones d'activités économiques » du percepteur de la 3CA.

- BP 2013

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que ce budget va disparaître sur l'exercice 2013 et qu'il convient donc de prévoir les écritures nécessaires.

Il présente donc un budget primitif 2013 qui s'élève à 739.190,21 € et qui s'équilibre comme suit :

↳ Section de fonctionnement :

- Au niveau des dépenses, 5.260,18 € de dépenses réelles et 228.669,85 € de dépenses d'ordre,
- Au niveau des recettes, 228.669,85 € de recettes réelles et 5.260,18 € de recettes d'ordre.

↳ Section d'investissement :

- Au niveau des dépenses, 500.000,00 € de dépenses réelles et 5.260,18 € de dépenses d'ordre,
- Au niveau des recettes, 228.669,85 € de recettes d'ordre et 276.590,33 € de reprise de l'excédent de l'exercice antérieur.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2013 du budget annexe « Zones d'activités économiques ».

Budget annexe « Immobilier d'entreprises »

- **Compte Administratif 2012**

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que le résultat s'élève à 154.309,00 € et se décompose comme suit :

↳ Section de fonctionnement 242.067,09 €, soit :

- Au niveau des dépenses, 49.466,56 € de dépenses réelles,
- Au niveau des recettes, 291.410,38 € de recettes réelles, et 123,27 € de reprise de l'excédent de l'exercice antérieur,

↳ Section d'investissement - 87.758,09 €, soit :

- Au niveau des dépenses, 87.758,09 € de dépenses réelles sur exercice et 41.156,57 € de reprise du déficit de l'exercice antérieur,
- Au niveau des recettes 41.156,57 € de recettes réelles.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le Compte Administratif 2012 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » de la 3CA.

- **Compte de gestion 2012**

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2012 du budget annexe « Immobilier d'entreprise » du percepteur de la 3CA.

- **Affectation des résultats**

Monsieur DUCANCHEZ précise qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2012 du budget annexe « immobilier d'entreprises ».

En section de fonctionnement :

L'exercice 2012 fait apparaître un solde d'exécution de :	+ 241 943,82 €
Le montant du résultat 2011 non affecté est de :	+ 123,27 €
Le montant du résultat cumulé de l'exercice 2012 est de :	+ 242 067,09 €

En section d'investissement :

L'exercice 2012 fait apparaître un solde d'exécution de :	- 46 601,52 €
Le solde d'exécution non cumulé de l'exercice 2011 est de :	- 41 156,57 €
Le solde des restes à réaliser de l'exercice 2012 est de :	- 154 309,00 €
Le besoin de financement de la section d'investissement est de :	- 242 067,09 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide d'affecter la somme de 242 067,09 € au compte 1068 pour combler le déficit d'investissement et d'émettre le titre correspondant.

- BP 2013

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que le budget primitif 2013 s'élève à 1.602.241,85 € et s'équilibre comme suit :

↳ Section de fonctionnement :

- Au niveau des dépenses, 325.678,96 € de dépenses réelles,
- Au niveau des recettes, 325.678,96 € de recettes réelles.

↳ Section d'investissement :

- Au niveau des dépenses, 1.188.804,80 € de dépenses réelles et 87.758,09 € de reprise du déficit de l'exercice antérieur,
- Au niveau des recettes, 1.276.562,89 € de recettes réelles et 858.410,00 € de recettes d'ordre.

Le Conseil de Communauté, avec 67 voix pour et deux contre (Monsieur CABARET et Monsieur GHEZAL), approuve le Budget Primitif 2013 du budget annexe « Immobilier d'entreprises » de la 3CA.

Budget annexe « Concession d'aménagement »

- BP 2013

Monsieur DUCANCHEZ indique au Conseil de Communauté que le budget primitif du budget annexe « Concession d'aménagement » s'élève à 815.000,00 € et s'équilibre comme suit :

↳ Section de fonctionnement : 15.000 €

↳ Section d'investissement : 800.000 €

Monsieur DELSIGNE rappelle au Conseil de Communauté qu'une avance de trésorerie d'un montant de 800.000 € a été accordée à la Sem Adévia. Or, la Sem connaît actuellement des difficultés (obligation de recapitaliser, restructuration du personnel...). Il insiste sur l'intérêt de demander le rapport annuel.

Monsieur POYART rappelle que la Sem Adévia a été la seule à répondre à la consultation organisée par la 3CA. Il souligne qu'une restructuration de cette Sem est en cours et que sa situation financière s'améliore.

Monsieur Letellier souligne que le contrat de concession prévoit le cas d'une défaillance de la Sem et que, dans ce cas, les terrains et investissements réalisés deviendraient pleine propriété de la communauté de communes. Il rappelle qu'un bilan annuel est envoyé chaque année au Conseil de Communauté.

Demande de subvention au Conseil Régional : dispositif « trame verte trame bleue »

Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté qu'en 2012, il avait approuvé la mise en place de la politique « trame verte trame bleue » pour une programmation 2012-2014 avec une demande de subvention annuelle au Conseil régional au titre de la programmation « Pays » 2012.

Les caractéristiques de cette politique sont les suivantes :

- Plantations de haies ou d'arbres d'essences traditionnelles, ou restauration de mares prairiales, réalisées par des entreprises pour le compte de la 3CA,
- Et cela, soit sur des terrains appartenant à des particuliers (non agriculteurs), soit sur des terrains appartenant à des communes.

Le plan de financement pour 2012 s'est établi comme suit, pour un total de dépenses de 44.000 € TTC :

◆ Conseil Régional : 80%	35.520 €
◆ 3CA : 5%	2.220 €
◆ Demandeur : 15%	6.660 €

Pour 2013, une nouvelle demande de financement annuel est à présenter à la Région ; au vu des nombreuses demandes concernant la restauration de mares prairiales, il est proposé de passer le montant total d'intervention à 64.400 € TTC.

Le Conseil Régional soutient toujours l'opération à hauteur de 80% mais avec les précisions suivantes :

- Pour les interventions réalisées chez des particuliers, la subvention est toujours calculée sur le montant TTC de la dépense,
- Pour les interventions réalisées sur des terrains communaux, la subvention sera désormais calculée sur le montant HT de la dépense, la 3CA devant alors récupérer du F.C.T.V.A.

Or, il est à ce jour impossible de déterminer quelle sera la répartition des interventions entre des propriétaires privés et des communes puisque la date limite de réponse pour l'appel à projets sur ce dossier est fixée au 31 mai prochain. Il faut cependant déposer le dossier rapidement pour avoir l'assurance d'être retenu au titre de la programmation « Pays » 2013.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité, confirme la participation de la 3CA au dispositif « trame verte trame bleue » au titre de l'année 2013, fixe un plafond de dépenses pour cette participation de 64.400 € TTC et donne délégation de pouvoir au Bureau communautaire :

- Pour établir le tableau de dépenses définitif au vu des réponses à l'appel à projets,
- Pour solliciter une subvention du Conseil Régional dans le cadre de la politique « Pays » au titre de l'année 2013.

Questions diverses

Animations sportives

Monsieur CONNART indique au Conseil de Communauté que, lors des années antérieures à 2012, les communes de l'ex-CCR2H avaient la possibilité de profiter d'une animation autour des plateaux omnisports : « Les Estivales ».

En 2012, la commune de Taisnière en Thiérache n'a pas eu cette possibilité. En effet, les trois week-ends proposés par la 3CA, mais sans consultation préalable des mairies, ne cadraient pas les besoins de la commune. Il souhaite savoir ce qu'il en est pour cette année.

Monsieur POYART explique au Conseil de Communauté que ces « Estivales sport » ont été organisés de 2009 à 2011 dans quatre communes de l'ex-CCR2H. L'organisation concrète de ces manifestations était confiée à une association qui a changé de président en 2012. Le nouveau président étant membre du personnel de la 3CA, il existe alors un problème juridique pour lui confier une prestation rémunérée, même si le niveau de rémunération est relativement faible.

Pour l'année 2013, il est prévu d'inscrire ce dossier à la prochaine réunion de Bureau afin de trouver une autre modalité d'organisation de ces manifestations.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

